

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 4 Prairial.

(Ere vulgaire.)

Lundi 23 Mai 1796.

Note remise à la cour de Stockholm par le ministre de l'impératrice de Russie près de cette cour, sur les liaisons de la Suede avec la France. — Arrestation du général d'Argenteau et de plusieurs officiers autrichiens de l'armée d'Italie. — Dispositions des armées françaises et autrichiennes sur le Rhin. — Prolongation de la suspension d'armes sur le Rhin, et rappel de l'archiduc Charles à Vienne. — Bruit du départ du citoyen Descorches pour Vienne, avec pouvoir de traiter de la paix.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.

Le prix de la souscription est de 750 livres en assignats pour trois mois, ou de 25 livres en mandats.

Les abonnemens pour les pays étrangers ne pourront être regus qu'en numéraire, au prix de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

I T A L I E.

De Turin, le 4 mai.

Le sénat ayant été instruit que des bandes de malfaiteurs se sont formées dans divers endroits aux environs de cette capitale & qu'elles menacent la tranquillité publique, vient de prendre des mesures par ordre exprès du roi pour dissiper ces attroupeemens dangereux.

Le duc d'Aost est allé rassembler les troupes piémontaises qui étoient dispersées & les a réunies dans le camp de Racogni. Cependant les français continuent à occuper les postes dont ils se sont emparés, ainsi que les fortresses qui leur ont été données en otage. Avant-hier ils sont entrés en possession de Tortone, d'Alexandrie & de Cuneo, cédées comme places de sûreté; mais ils gardent Ceva comme une place conquise. On assure qu'ils traitent fort bien les peuples & qu'ils sont très-discrets sur les contributions.

Les deux princesses de France Madame Josephine (Madame) & Madame Thérèse (la comtesse d'Artois) qui étoient éloignées de cette capitale, viennent d'y rentrer.

P O L O G N E.

De Dantzick, le 1^{er} mai.

Les nouvelles reçues ici de l'armée alliée en Italie, ont changé toutes les idées politiques sur la guerre actuelle.

Apprendit à la retraite du roi de Sardaigne de cette union forcée, à laquelle l'intérêt particulier de la maison d'Autriche & les subsides de l'Angleterre l'avoient attaché malgré lui. On voit aujourd'hui que le cabinet de Vienne va être bientôt isolé de tant d'alliés forcés qu'il a foiblement soutenus & qu'il a sacrifiés dès l'instant qu'il a cru pouvoir se passer d'eux. On ne doute pas que l'exemple de la cour de Turin ne soit incessamment imité par la cour de Naples. De sorte que voilà bientôt six états revenus de l'erreur fatale de la coalition autrichienne, la Prusse, la Toscane, l'Espagne, le roi de Sardaigne, les Etats-Généraux & Naples; & une infinité d'autres états vont rechercher l'alliance de la république française depuis que ce gouvernement, rentré dans les principes d'une saine politique, offre son assistance & la liberté aux nations neutres qui reconnoissent son indépendance, & le droit du peuple français de se choisir la forme de gouvernement qu'il a préféré.

Il résulte de ce retour à la justice & des victoires des armées françaises sur les ennemis de la république, que les petits états ne redouteront plus les vengeances dont les chefs de la coalition les menaçoient auparavant, tandis que le sort des armes flottoit incertain entre la France & ses ennemis.

La voilà donc amenée cette époque où la paix générale va former le vœu commun & général de tous les peuples. La France a fait tant de si longs & de si pénibles sacrifices pour arriver à cette fin désirable, que l'Europe commence à lui en témoigner une sorte de reconnaissance.

Après le calme qui va naître de ce nouvel ordre de choses, il n'est pas douteux qu'il restera encore deux objets importants à traiter pour consolider la tranquillité

générale : le premier est l'injonction projetée de la Turquie d'Europe par la coalition du nord ; & le second est celui d'arracher à la moderne Carthage le sceptre de fer qu'elle prétend appesantir toujours sur le commerce maritime de tout l'univers. Il est certain qu'Angleterre, isolée de tous les alliés du continent qu'elle a soldés jusqu'ici, n'est pas sans inquiétude sur les suites de ce second projet, d'où doit résulter la sûreté & la liberté de toutes les nations commerçantes.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 3 mai.

Les démêlés entre la Russie & la Suède paroissent prêts à se terminer à l'amiable, comme on l'avoit espéré. La Suède n'a nulle envie de guerroyer ; elle a trop besoin de la paix ; & l'impératrice est trop occupée de ses grands projets sur la Turquie, pour y faire une diversion, toujours dangereuse, & qui n'auroit pour cause qu'un mouvement d'humeur sans intérêt politique. Le mariage du jeune roi avec la princesse de Mecklenbourg-Schwerin n'a été visiblement qu'un prétexte du mécontentement de la haute impératrice ; les liaisons de la Suède avec le gouvernement de France en sont le vrai motif : c'est ce qu'on verra clairement en lisant avec attention la note suivante, qui fut remise à la cour de Stockholm par le baron de Buddberg, ministre de Russie à cette cour.

« L'impératrice, (est-il dit dans cette note) ayant donné l'ordre à M. le comte d'Ostermann de prévenir M. l'ambassadeur de Suède, que la mission de M. de Schwerin ne pouvant être agréable à S. M., ne seroit point admise ; le chargé d'affaires de Russie se. Le motif de ce refus est fondé autant sur les procédés de M. le légat, que sur les principes de son système politique à l'égard de la Russie ; les uns & les autres étant diamétralement opposés aux liens de parenté, d'amitié & de bon voisinage, qui seuls ont établi dans l'origine ces sortes de missions ; étant d'ailleurs hors d'usage entre des cours qui n'étoient point unies entr'elles par des liens de cette espèce, ou qui, étant, ne prenoient aucun soin de les cultiver & d'en remplir les devoirs ; que c'étoit dans cette position que la cour de Suède s'étoit mise vis-à-vis de celle de la Russie depuis que M. le duc de Sudermanie, qui tient les rênes du gouvernement, non content d'avoir manqué formellement à S. M. I. en cherchant à la surprendre par des ouvertures & des propositions insidieuses & illusives, s'étoit livré à des liaisons publiques avec l'assemblée des Français, & avec ceux qui ont solennellement insulté à la mémoire du feu roi ; en érigeant un monument à son exécration, que S. M. I. n'ignoroit ni le motif ni l'objet de ces liaisons ; qu'il étoit de notoriété publique que M. le régat avoit reçu tout récemment des Français une somme d'argent, pour être employée à des armemens, & qu'il étoit en pleine négociation avec eux pour un traité d'alliance, dont les principales stipulations étoient dirigées contre la Russie ; de sorte que S. M. I. avoit lieu de s'attendre à une prochaine rupture de la part de la Suède, à moins que la majorité du roi, qui, heureusement pour le repos de ce royaume & celui du Nord, ne se trouvoit pas éloigné, empêchât & n'évitât cette fâcheuse extrémité.

De Frankfurt, le 10 mai.

La gazette de Mayence dit qu'on se plaint beaucoup

à Vienne de la conduite qu'ont tenue les troupes piémontaises, ainsi que celles du gouvernement de Gènes. On observe que les Français eux-mêmes avouent dans leurs rapports que les troupes impériales ont combattu avec le plus grand courage ; & on en conclut que les revers qu'elles ont essayés tiennent à des causes secrètes. Le journal de cette ville dévoile ces causes secrètes, en disant que les lettres d'Italie portoit que le général d'Argenteau est accusé d'avoir manqué d'exactitude à transmettre aux généraux qui commandoient sous lui les ordres du général en chef Beaulieu ; qu'en conséquence ce général a été arrêté, ainsi que plusieurs de ses officiers, par ordre de Beaulieu, & conduits à Pavie, où le premier a déjà subi divers interrogatoires.

On écrit de Coblenz, en date du 3, que la plus grande partie des troupes françaises établies dans les environs se replient, & que plusieurs généraux de division & de brigade sont aussi partis. Les Français continuent néanmoins leurs fortifications au Pétersberg, mais ils n'y ont pas encore de canons ; ils veulent, dit-on, établir un pont sur le bras du Rhin qui touche à Pisle du Rhin au-dessus du Neuwied, & dans laquelle ils ont élevé des redoutes.

Il paroît, d'après les rapports de différens voyageurs arrivés des frontières d'Alsace & de Lorraine, que l'armée française de Rhin & Moselle fait ses dispositions pour camper.

Plusieurs corps d'infanterie & de cavalerie, aux ordres de l'archiduc Charles, sont en mouvement depuis quelques jours. On parle de six camps que cette armée occupera, trois vers le Bas-Rhin, un à Stromberg, un à Aizy & l'autre à Lautern. On croit que le contingent saxon, qui est encore aux environs d'Oppenheim, ne tardera pas à se rendre aux environs de Lautern. Six divisions de troupes mayençaises ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à marcher.

Tous ces mouvemens n'alterent en aucune manière l'espérance générale & le désir commun de voir terminer la guerre actuelle par des négociations de paix, dont la cour de Vienne paroît s'occuper avec une activité que les évènements de l'armée d'Italie ont évidemment redoublée.

(Gazette des Deux-Ponts).

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 30 floréal.

Le camp que l'on avoit annoncé depuis long-tems entre Trèves & Luxembourg, va enfin être formé ; il sera composé de 10 mille hommes d'infanterie & de quelques escadrons de cavalerie ; déjà plusieurs bataillons sont en mouvement pour s'y rendre ; un gros train d'artillerie sera tiré de Luxembourg pour son service. L'on apprend également que le général Jourdan, non content d'ordonner la réparation des fortifications de Trèves, a aussi ordonné un camp retranché en avant de cette place du côté qui regarde le Hundsrück ; trois mille pionniers sont occupés à travailler à ces ouvrages. Les généraux français font aussi construire des retranchemens & des batteries sur la rive gauche du Rhin, près de Baclarach, ainsi qu'au-dessus de cette place. Les Autrichiens en font autant de leur côté, derrière la Nahe & en avant de cette rivière. De part & d'autre l'on est d'ailleurs fort tranquille : quand on change les lignes d'avant-postes, ce qui a lieu ordi-

pairement tous les huit jours, cette opération se fait au bruit de la musique militaire, de même que s'il étoit question d'une parade.

Les lettres de la ci-devant Flandre maritime marquent que les Anglais sont continuellement sur nos côtes, & qu'ils viennent journellement braver nos bâtimens jusques dans nos rades & à l'entrée des ports de Nieuport & d'Ostende. L'ennemi fait souvent des prises que l'on ne peut empêcher de tomber dans ses mains, n'ayant aucune force capable de s'opposer à deux frégates & à sept à huit cutters ou sloops qui composent la petite escadre qui croise dans ces parages.

Hier, on a ramené dans les prisons de cette ville un curé des environs : son crime est d'avoir porté le bon Dieu ostensiblement ; le juge-de-peace de son canton s'est hâté de lancer un mandat d'arrêt contre lui. Nous le répétons, & on ne peut trop se lasser de le dire, la persécution engendre le fanatisme, elle irrite les esprits & ne produit pas l'effet que l'on en attend. Des moyens de persuasion peuvent seuls procurer des réformes salutaires que l'on n'obtient jamais entièrement par la violence.

Il est presque prouvé que la conspiration, si heureusement découverte par le directoire exécutif, avoit des ramifications jusques dans les départemens nouvellement réunis. Quelque tems avant que cette conjuration dût éclater, un grand nombre de nos terroristes étoient partis d'ici pour se rendre à Paris. Ils disoient tout bas que des événemens importans se préparoient ; & leurs mines sinistres annonçoient un air de contentement qu'elles n'ont ordinairement pas.

FRANCE.

De Paris, le 3 prairial.

Tous les prévenus de la dernière conspiration ont été transférés au Temple. On dit que Drouet, en se trouvant dans la même prison où fut renfermé Louis XVI, a laissé échapper des réflexions très-philosophiques sur les vicissitudes des choses humaines.

Un grand nombre de lettres reçues des départemens attestent que la conspiration Babeuf avoit des confidens & des complices dans les grandes communes de la république, & que tout y étoit préparé pour y frapper en même-tems les mêmes coups. A Metz, ainsi qu'à Orléans, à Rouen, à Auxerre & dans beaucoup d'autres villes, les anciens partisans des jacobins & de la terreur avoient tenu des assemblées très-secrètes & très-suspectes. La veille de l'arrivée du courrier ordinaire de Paris, ils avoient eu, dans leurs propos comme dans leur contenance, un air très-marqué d'impatience, mêlée d'espérance & de menace ; mais après l'ouverture des lettres, ils avoient paru déconcertés & très-inquiets. En quelques endroits le peuple les regardant comme les complices de la conspiration, tout prêts à renouveler leurs anciennes atrocités, les a fort maltraités ; & un grand nombre sont en fuite ou cachés.

Hier, sur les neuf heures du soir, des citoyens portèrent sur leur dos une énorme quantité de toiles qu'ils alloient déposer dans le magasin d'un marchand qui les escortoit ; arrivés dans la rue Saint-Honoré, près la bar-

rière des Sergens, il se présente à eux un quidam qui les arrête, & qui, du ton le plus injurieux, leur demande sa part de ses toiles. — Va cuver ton vin, lui dit un des porteurs, & laisse-nous gagner notre vie. — Il me faut la moitié des toiles, & je les réclame au nom de la constitution de 93. — Le propriétaire invite alors les porteurs à ne point écouter cet homme pris de vin ou insensé. — Celui-ci se jette sur les toiles ; il est aussi-tôt colleté, & on le conduit au corps-de-garde de la barrière des Sergens. Le propriétaire conte le fait ; les témoins déposent que le plaignant dit vrai, & mon homme confirme par son aveu la dénonciation. — Quel motif, lui dit l'officier, a pu vous engager à cette action ? — J'ai besoin de toiles, reprit le quidam, je n'en ai point ni puis m'en procurer avec du papier ou du numéraire, car je n'ai pas plus de l'un que de l'autre ; cet homme en a trop, & je réclamois la moitié qui me revient. — Mais à quel titre ? — A titre d'indigent & de citoyen ; il est tems enfin d'opérer un partage nécessaire, & si le gouvernement ne veut pas présider à ce partage, nous le ferons nous-mêmes & je commençois.

Tous les assistans firent entendre un murmure d'indignation. — Qu'on le saisisse, dit l'officier ; a'il fait résistance, attachez-le ; qu'il soit mené chez le juge de paix. Voilà un de ces vagabonds, de ces fainéans qui voudroient recueillir sans avoir semé, un de ces enfans perdus de Babeuf, un favori de la loi agraire ; il en sera fait justice ; & le quidam fut aussi-tôt conduit chez le juge de paix, qui sans doute saura de quelle faction cet homme est l'écho.

Une lettre de Mayence, du 12, annonce que l'armistice entre les armées belligérantes sur le Rhin a été prolongé pour deux mois, & que l'archiduc Charles étoit rappelé à Vienne. Cette nouvelle pourroit venir à l'appui du bruit qui se répand que les préliminaires de la paix avec l'empereur sont signés ou vont l'être ; & que le citoyen Descorches, connu par ses missions en Pologne & à Constantinople, vient de partir pour Vienne avec pouvoir de conclure la paix.

On écrit de Constance, en Suisse, que le prince de Montbarrey, ci-devant ministre de la guerre en France, est mort en cette ville le 9 mai.

DES TRAITÉS DE PAIX.

Le traité de paix, ou plutôt la capitulation que la république vient d'accorder au roi de Sardaigne, ne peut manquer de diviser les opinions.

Quelques-uns en trouvent les conditions bien rigoureuses, & elles le sont en effet ; mais sans doute aussi elles le pouvoient être bien davantage. C'est le vainqueur qui a donné la paix au vaincu ; & il y a toujours quelque générosité à ne pas vouloir tout ce qu'on peut.

Il y auroit peut-être en autant de sagesse que de générosité à ne pas être à un souverain le droit de soumettre aux loix du pays qu'il gouverne ceux de ses sujets qui ont violé les loix & attaqué le gouvernement de ce pays, quels que soient ces loix & ce gouvernement. C'est un dangereux exemple à donner que de faire intervenir une autorité étrangère dans l'administration intérieure d'un état indépendant, & d'encourager les peu-

bles à se soulever contre leur gouvernement dans l'espoir d'être protégés par une grande & puissante nation. De quel droit pourrions-nous reprocher à nos ennemis de soudoyer parmi nous des espions & des traitres, d'y fomenter les factions & les complots? La politique est un art de prévoyance: ses soins ne doivent pas se borner au tems présent; ses vues doivent s'élever au loin dans l'avenir.

Un autre article du traité peut paroître encore plus sévère; c'est celui qui, en laissant au roi de Sardaigne l'administration civile des pays conquis, réserve à la république le droit d'y lever des hommes pour ses armées. N'est-ce pas une violente atteinte portée à ces droits imprescriptibles de l'homme, que nous avons solennellement proclamés, que de forcer des hommes qui vivent sous des loix étrangères, qui ne partagent point les bienfaits de notre gouvernement, qui n'ont aucune propriété sur notre territoire, de les forcer, dis-je, à se battre pour des intérêts qui ne les concernent point? Mais je sais ce qu'il y a à répondre; je connois l'empire tyranique des circonstances; le destin de la liberté paroît attaché au sort des combats. Le salut public est en péril. Et sur-tout la devise éternelle de la guerre: *Vae victis*.

Mais que répondre à ces hommes qui s'indignent de la modération d'un tel traité; qui, non contents de voir recueillir tous les avantages de la victoire, reprochent à un vainqueur généreux de ne pas écraser sous ses pieds l'ennemi abattu qui crie merci; qui eussent voulu qu'un souverain, déjà couvert de toute l'humiliation des revers, fût condamné à venir, comme le doge de Gènes vint à la cour d'un despote, mendier aux pieds du directoire les malheureux restes de son royaume morcelé? On dit qu'il y a des hommes qui n'ont pas craint de prononcer une telle opinion. A coup sûr ces hommes ne se trouvent pas dans les classes où la générosité & le courage sont familiers. Ils rappellent ces tems de malheur & d'ignominie, où un vil & plat brigand, qui n'osoit marcher en plein jour dans les rues de Paris sans être escorté d'un ou deux spadassins, faisoit rendre un décret par lequel des guerriers, accoutumés à ne donner la mort qu'en partageant le danger de la recevoir, avoient ordre d'égorger de sang-froid l'ennemi désarmé. Nos braves & généreux soldats, après avoir eu le courage de vaincre, eurent encore celui de désobéir à un ordre barbare. Dites, quelle fût la plus sage & la plus honorable politique, celle du soldat humain, ou celle du législateur féroce?

C'étoient de terribles négociateurs que les Romains, & qui savoient s'assurer par les traités tous les fruits utiles de la victoire. Voici l'exemple qu'ils ont laissé aux nations qui sentent le prix de la véritable gloire. Les Privernates, vaincus par eux, envoyèrent des ambassadeurs à Rome pour demander la paix. *Nous voulons bien ne pas vous punir*, leur dit un sénateur; *mais quelle paix pouvez-vous espérer de nous? — Une bonne paix*, répondit un des ambassadeurs, *si vous voulez que nous y soyions fidèles; car si elle est mauvaise, elle ne sera pas de longue durée*. Le sénat romain trouva dans cette réponse autant de bon sens que de courage, & mit sa grandeur à s'atta-

cher par les liens des bienfaits ceux qu'il avoit soumis par la force des armes. (*Voyez Tite-Live, liv. 8, chap. 21*).

J. B. A. S.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Hier après-midi, passant par la place des Victoires, la tête & le cœur remplis d'idées sinistres sur l'affreux désordre qu'eût entraîné le renversement de la constitution, lorsque mes regards sont tombés sur une des quatre faces du piédestal qui soutient l'obélisque où est écrit l'article de la constitution de 1793, qui provoque le peuple à l'insurrection, lorsqu'il se croit lésé dans ses droits politiques. Toujours occupé de mes rêveries, j'ai fait le tour de l'obélisque, & j'y ai reconnu qu'une main malignement perfide avoit souligné des mots & raturé quelques autres. La publicité de ce fait que je me borne à vous annoncer, sans y joindre aucune réflexion, pourra déterminer le département de la police à prendre sur cet objet le parti que les circonstances lui feront juger le plus convenable.

A. M.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DEFERMON.

Séance du 3 prairial.

On lit plusieurs messages du directoire exécutif: par l'un de ces messages, il consulte le conseil sur la question de savoir si les militaires, prévenus de fabrication de faux assignats, peuvent être jugés par des commissions militaires.

Dumolard demande l'ordre du jour, motivé sur ce qu'une commission est chargée de présenter un projet de résolution qui détermine les attributions des commissions militaires. — Adopté.

Le conseil ajourne un projet de résolution tendant à rayer définitivement de la liste des émigrés le représentant du peuple Polissard.

Camus propose une autre résolution qui est prise; elle comprend dans la loi du 21 floréal, & oblige à sortir de Paris, sous trois jours, les amnistiés de la Vendée.

Le conseil se forme, par continuation, en comité général sur les finances.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LEBRUX.

Séance du 24 prairial.

Le citoyen Mimaud fait hommage d'un poëme intitulé *la campagne d'Italie*. — Mention au procès-verbal & dépôt aux archives.

Ethelinde ou la Recluse du Lac, par Charlotte Smith, traduit de l'anglais par le citoyen Belamontagne, auteur de plusieurs ouvrages dramatiques; 4 vol. in-12, 1793. A Paris, chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, maison de Cluny, n°. 354.